



Voyages Solidaires



CHARTRE DU VOYAGEUR SOLIDAIRE à L'ASA

*****o0o*****

RAPPEL DES MISSIONS ET FINALITES DE L'ASSOCIATION

L'ASA est une association œuvrant dans le domaine humanitaire. **Ses missions** sont de réussir pleinement la réinsertion socioéconomique des familles bénéficiaires tant en milieu rural qu'en milieu urbain et assurer la pérennité de sa structure.

Notre objectif est de contribuer à la lutte contre la pauvreté à Madagascar en insérant durablement par leur travail les familles en très grande précarité et marginalisées.

L'ASA accueille des "**voyageurs solidaires**" qui désirent connaître son action, des « **bénévoles** » et des « **stagiaires** » qui peuvent ainsi participer à une œuvre humanitaire.

Le **bénévole** est celui qui s'engage de son plein gré, sans percevoir en retour de rémunération, dans une action au service d'un tiers ou de la communauté. A ce titre, le bénévolat à l'ASA est un don de temps et de compétences librement consenti et gratuit.

Le **stagiaire** est, par définition, jeune et inexpérimenté. Il a un savoir parfois de type européen, qu'il doit faire valider pour réussir un examen ou un concours.

VENIR A L'ASA EST, DANS TOUS LES CAS, UN ACTE DE SOLIDARITE !

- à l'égard de l'Association dont on respecte le projet
- à l'égard du personnel de l'ASA dont on respecte le travail et les mentalités,
- à l'égard des familles qui sont, depuis plus ou moins longtemps, issues de la rue ou d'une situation très précaire et sont plus ou moins bien insérées et autonomes.

Ainsi pour que tout séjour se fasse dans les meilleures conditions possibles de part et d'autre voici quelques recommandations.



Voyages Solidaires



RECOMMANDATIONS GENERALES

AVANT LE VOYAGE

1. Bien s'informer

- Sur l'ASA, ses objectifs, ses moyens, ses réalisations, les dates des vacances scolaires... grâce au site : www.asa-madagascar.org ; aux dépliants, livres, vidéos et autres documents que vous pourrez demander auprès de l'ASA, ou des associations du réseau ASA-France. **Vous pouvez aussi télécharger via ce lien quelques documents/supports de communication utiles** : <https://www.asa-madagascar.org/Plaquettes-de-presentation-des-realisation-de-l-asa.html>

La situation des familles est fragile, la culture malgache complexe, la langue parlée est le malagasy, l'état des pistes est très détérioré, certaines maladies sont lourdes à traiter et la menace de dahalos complique la surveillance des lieux et des personnes.

- Sur Madagascar, sa Culture, son Histoire, son peuplement, les conditions économiques et politiques, les mœurs et les mentalités... **(Vous pouvez vous documenter sur le Net ou vous procurer divers ouvrages en librairie)**

2. Bien connaître les réels besoins prioritaires de l'ASA en contactant l'ASA ou ASA-France

- A Madagascar : voyages.solidaires@asa.mg
- En France : asa-france@orange.fr

Faisons en sorte que notre aide, aussi généreuse soit-elle, soit judicieuse, totalement adaptée à ceux que l'on souhaite aider.

3. Préparer et annoncer sa venue plusieurs mois à l'avance :

- L'ASA ne peut offrir que quelques places d'accueil sur les différents sites. Or les visites sont souvent concentrées sur la même période. De plus l'ASA ne dispose que d'une personne pour "accompagner" les "visiteurs", leur servir de guide et d'interprète.
- L'ASA n'a pas de véhicules à mettre au service des visiteurs car le personnel en a besoin. Il est donc nécessaire de prévoir la location d'une voiture pour les déplacements.
- ASA- France peut vous donner également des informations et conseils, voire vous demander d'emporter du courrier ou quelques objets utiles à l'ASA.



Voyages Solidaires



PENDANT LE SEJOUR

1. **Accepter les conditions d'hébergement...**

- Madagascar est un des pays les plus pauvres du monde.
- Même si l'ASA offre des services "confortables", il n'y a pas toujours de l'électricité, de l'eau, du chauffage, du réseau internet...

2. **Ne pas prendre de photos inconsidérément**

- Les Malgaches sont très souriants, heureux d'être pris en photos mais ne les considérons pas comme des "objets" photographiques.

3. **Ne pas apporter de désordres, de nuisances...**

- Le personnel travaille, les nouveaux paysans travaillent, les femmes et les enfants ont leurs occupations... ils ne sont pas en "vacances" et il faut donc éviter de les déranger sans cesse.
- Respectons l'environnement.
- Respectons dans la mesure du possible ce qui est "fady", "tabou", "sacré" pour les Malgaches.
- L'alcool est à consommer avec modération et les stupéfiants sont interdits conformément à la loi malgache.

4. **Eviter de donner ou de promettre des dons de personne à personne**

- La tentation est grande de faire plaisir à celui qui demande mais cela encourage une forme d'aumône, de marché "noir" et d'inégalités.

5. **Ne pas formuler de critiques inconsidérées avec le personnel ou les familles**

- Des imperfections existent ; l'envie d'apporter ses conseils est compréhensible... mais réservons nos avis pour les responsables qui verront par eux-mêmes ce qu'il convient d'ajuster. Rien ne nous autorise à formuler des jugements qui pourraient être péremptoires ou blessants alors qu'on n'est que de passage.
- Que nos visites ne portent pas préjudice à la bonne marche de l'action de ceux qui connaissent mieux que quiconque - pour y vivre- les réalités quotidiennes de l'ASA et de Madagascar.



Voyages Solidaires



AU RETOUR

1. Rendre compte de son séjour à l'ASA et à ASA- France

- Votre avis nous intéresse beaucoup, permet d'avoir régulièrement des nouvelles de part et d'autre et renforce la chaîne de solidarité.
 - Un compte rendu, quelques photos... sont bienvenus.
 - Ne pas perdre de vue qu'un séjour de quelques jours voire de quelques semaines ne peut garantir une perception juste de l'ensemble de l'œuvre sur la durée.
-

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

(Pour les bénévoles et stagiaires)

L'ASA, les associations du Réseau, les bénévoles et les stagiaires ont intérêt à bien « travailler » ensemble dans un bel échange de culture et d'humanité.

Le stagiaire est un bénévole qui adhère à l'association qui l'a recommandé. Il assure le prix de son voyage, son hébergement et le prix de ses repas. A lui de trouver les fonds nécessaires avant de partir. Ce n'est pas à l'ASA d'en supporter les frais.

Un contrat est remis au bénévole ou au stagiaire qui s'engage à le respecter et à le signer. Ce contrat précise les rôles et engagements de chacun.

Le contrat est disponible en téléchargement sur notre site web via ce lien :
https://www.asa-madagascar.org/IMG/pdf/charte_du_be_ne_volat_a_l_asa_2018.pdf

1. Le stagiaire s'engage à s'informer, respecter les consignes et à envoyer à l'ASA et à l'Association mandataire le résultat écrit de ses recherches et découvertes (mémoire, rapport etc...).
2. L'ASA veille à ce que les conditions d'accueil, d'hébergement, de travail... soient les meilleures possibles.
3. L'Association du réseau qui a accepté de mandater le stagiaire sert de médiateur.
4. L'établissement scolaire ou universitaire assure aussi le suivi en restant en contact avec l'ASA.